

Les banques françaises face au risque des entreprises zombies

Alors que l'endettement des entreprises a explosé, les banques sont particulièrement exposées. La transposition de la directive sur l'insolvabilité pourrait aider les établissements à nettoyer leur bilan. Mais le dispositif, qui se veut équilibré, pourrait ne pas suffire.



Le nettoyage des bilans bancaires est une priorité de la Banque centrale européenne. (Reuters)

Par [Anne Drif](#), [Édouard Lederer](#)

Publié le 28 janv. 2021 à 08:36

Les banques françaises pourront-elles alléger leurs bilans grâce à la [transposition de la directive sur les restructurations et l'insolvabilité](#) ? Pour Sophie Vermeille, fondatrice du think tank Droit & Croissance, le projet actuel de transposition ne le permettra pas. « *On court vers un système à la japonaise, avec des entreprises zombies pour des années, qui*

rechutent quasi systématiquement, car on continuera d'échelonner les dettes sans apurer le passif », déclare-t-elle.

De quoi alourdir encore les bilans des banques. La solution de nettoyage radicale, qui consiste comme aux Etats-Unis ou en Grande-Bretagne, à convertir la dette bancaire en capital, ou à céder les créances à des fonds, ne sera, en effet, pas déployée à grande échelle. « *Or il faut pouvoir forcer la main des actionnaires s'ils ne sont plus en mesure de soutenir financièrement les entreprises* », plaide Sophie Vermeille.

Entreprises zombies

A Bercy, on juge le projet de transposition, au contraire, de nature à conforter les banques françaises. « *Les discussions seront plus équilibrées entre les entreprises, leurs actionnaires et les créanciers*, réagit le ministère des Finances. *Le dispositif leur offre une perspective sur la reprise de valeur de la dette.* » Ainsi, « *ce ne peut être que positif pour les bilans bancaires, sans pour autant avoir à amener les banques ou des fonds à vendre ou prendre le contrôle des entreprises* ».

Car pour les banques, la question est délicate. « *S'il s'agit de faire un arbitrage entre une perte sèche et avérée de 100 % sans possibilité de cession, et une perte sèche couplée à l'espoir que l'entreprise revienne à meilleure fortune et puisse être revendue, le sujet peut théoriquement se poser*, estime un fin connaisseur de la régulation. *Mais cela n'évacue pas la question prudentielle.* » De fait, une banque doit mettre de côté plus de capital en face d'une exposition en capital que d'un prêt, même douteux.

Les banques françaises restent particulièrement concernées. Elles sont devenues, en valeur absolue, championnes européennes des créances douteuses, avec 120 milliards d'euros de prêts non performants (NPL) fin 2019, quand leurs rivales italiennes et espagnoles ont cédé en masse des portefeuilles. Et ce, alors que le stock global en Europe a été divisé par deux ces cinq dernières années, passant de 1.100 milliards d'euros à fin 2014 à 584 milliards d'euros.

Besoin de banques bien capitalisées

Or cette tendance risque de se renforcer avec la crise, comme le craint [la Banque](#)

[centrale européenne](#) . Entre février et septembre 2020, l'endettement brut des entreprises non financières a augmenté de 174,5 milliards d'euros, dont 120,7 milliards de prêts garantis par l'Etat (PGE). « *Inévitablement, des entreprises non viables ont été protégées durant l'année 2020, écrit la cheffe économiste du Trésor dans une [note sur les entreprises zombies](#) . Ont-elles été surprotégées ?* » s'interroge Agnès Bénassy-Quéré, qui conclut le contraire.

Pour l'économiste, la solution est double. Premièrement, raccourcir la procédure de sauvegarde grâce à la transposition en cours de la directive européenne sur les restructurations et l'insolvabilité. Deuxièmement, préserver le bilan des banques françaises, qui sont les plus gros d'Europe. « *Des banques bien capitalisées ont moins tendance que d'autres à maintenir des lignes de crédit à des entreprises non viables car elles peuvent provisionner les prêts non performants sans risquer d'apparaître sous-capitalisées* », conclut Agnès Bénassy-Quéré.

Anne Drif et Edouard Lederer